



# CPA - une mesure bien emballée qui cache la forêt des attaques contre nos droits

3 janvier 2017

le 2 janvier 2016

## Compte personnel d'activité (CPA) :

### une mesure bien emballée qui cache la forêt des attaques contre nos droits

Le CPA va être mis en place à partir du 1er janvier 2017. Il a été présenté par le gouvernement et par les organisations syndicales qui soutenaient le projet de loi travail (CFDT, CFTC, UNSA) comme un élément positif majeur, générateur de nouveaux droits. Nous revenons sur ce qu'il est, ce qu'il va changer pour les salarié-es et sur la façon dont il se combine avec le reste des projets gouvernementaux.

#### Le contenu : formation, pénibilité et bénévolat

Le CPA c'est 3 comptes en 1. Il s'inscrit dans la continuité du Compte personnel formation CPF qui avait pris le relai du DIF (droit individuel à la formation) et y ajoute deux autres contenus.

#### Formation

Le CPA qui va reprendre le **Compte personnel formation** (CPF) existant, ce qui va constituer pour les salarié-es qui ont bénéficié du DIF puis du CPF un transfert à peu près transparent (il n'en sera pas nécessairement ainsi dans la fonction pu-

blique, voir notre encadré). Il faut néanmoins souligner que de DIF en CPF, en CPA, les heures de formation à la disposition des salarié-es sont de plus en plus orientées par les employeurs et qu'elles ne bénéficient toujours que très peu aux salarié-es les moins qualifié-es. Pour contrer ce dernier point, le gouvernement prévoit d'accorder plus d'heures aux personnes les moins qualifiées, c'est le seul point pour lequel un financement supplémentaire est prévu. Le compte pourra permettre d'utiliser ces heures pour les bilans de compétences et les formations pour création d'entreprise.

#### Pénibilité

De plus, le CPA intègre le C3P : **Compte prévention pénibilité**. La liste des facteurs de pénibilité a été établie par la loi mais les branches professionnelles doivent encore, pour les facteurs en vigueur depuis juillet 2016, déterminer les postes et le type de travaux concernés. Ce compte doit ouvrir des droits à formation pour permettre aux personnes de changer de métier, permettre le passage à temps partiel sans perte de salaire ou d'anticiper le départ en retraite. Ces droits sont ouverts sous



#### Vos droits, vos luttes, votre syndicat...

[www.solidaires.org](http://www.solidaires.org), <http://election-tpe-solidaires.org/>  
contact@solidaires.org, 01 58 39 30 20, 144 bd de la Villette Paris



## Compte personnel d'activité (CPA) :

# une mesure bien emballée qui cache la forêt des attaques contre nos droits

**Le CPA va être mis en place à partir du 1er janvier 2017. Il a été présenté par le gouvernement et par les organisations syndicales qui soutenaient le projet de loi travail (CFDT, CFTC, UNSA) comme un élément positif majeur, générateur de nouveaux droits. Nous revenons sur ce qu'il est, ce qu'il va changer pour les salarié-es et sur la façon dont il se combine avec le reste des projets gouvernementaux.**

### Le contenu : formation, pénibilité et bénévolat

Le CPA c'est 3 comptes en 1. Il s'inscrit dans la continuité du Compte personnel formation CPF qui avait pris le relai du DIF (droit individuel à la formation) et y ajoute deux autres contenus.

#### Formation

Le CPA qui va reprendre le **Compte personnel formation** (CPF) existant, ce qui va constituer pour les salarié-es qui ont bénéficié du DIF puis du CPF un transfert à peu près transparent (il n'en sera pas nécessairement ainsi dans la fonction pu-

blique, voir notre encadré). Il faut néanmoins souligner que de DIF en CPF, en CPA, les heures de formation à la disposition des salarié-es sont de plus en plus orientées par les employeurs et qu'elles ne bénéficient toujours que très peu aux salarié-es les moins qualifié-es. Pour contrer ce dernier point, le gouvernement prévoit d'accorder plus d'heures aux personnes les moins qualifiées, c'est le seul point pour lequel un financement supplémentaire est prévu. Le compte pourra permettre d'utiliser ces heures pour les bilans de compétences et les formations pour création d'entreprise.

#### Pénibilité

De plus, le CPA intègre le C3P : **Compte prévention pénibilité**. La liste des facteurs de pénibilité a été établie par la loi mais les branches professionnelles doivent encore, pour les facteurs en vigueur depuis juillet 2016, déterminer les postes et le type de travaux concernés. Ce compte doit ouvrir des droits à formation pour permettre aux personnes de changer de métier, permettre le passage à temps partiel sans perte de salaire ou d'anticiper le départ en retraite. Ces droits sont ouverts sous



### Vos droits, vos luttes, votre syndicat...

[www.solidaires.org](http://www.solidaires.org), <http://election-tpe-solidaires.org/>

[contact@solidaires.org](mailto:contact@solidaires.org), 01 58 39 30 20, 144 bd de la Villette Paris



• Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >

• Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/CPA-une-mesure-bien-emballée-qui-cache-la-forêt-des-attaques-contre-nos-droits>

